

DOUBLEMENT DE 6 VIADUCS AUTOROUTE A85

DE 2016 À 2019



LA JUSSIE

Espèce envahissante provenant d'Amérique du Sud et montrant un caractère invasif préjudiciable à la biodiversité locale.

FICHE D'IDENTITÉ



Origine : Amérique du Sud.

Introduction en France : XIX^{ème} siècle pour l'ornement.

Les jussies : 2 espèces sont présentes en région Centre-Val de Loire et sont considérées comme invasives : la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) et la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*).

Écologie : la Jussie affectionne les zones d'eau stagnante (mares, étangs...) ou peu courante (berges des rivières et des fleuves...). De nombreux milieux sont donc propices à son développement.

Caractère invasif

Mode de dissémination : principalement par bouturage, un petit morceau de jussie suffit pour coloniser une nouvelle zone.

Risques pour le milieu : pouvant s'étendre jusqu'à 3m de profondeur et 80cm au-dessus de la surface de l'eau, la présence de la Jussie provoque inévitablement une dégradation de la qualité de l'eau. Le milieu aquatique est privé de lumière, la vase se développe, les plantes aquatiques disparaissent et la faune voit son espace de vie et sa nourriture fortement restreints.

Comment la supprimer

Il n'existe pas de mode opératoire simple : l'arrachage mécanique et/ou manuel (en fonction de la surface occupée) est la seule méthode efficace actuellement connue. Cette action nécessite du temps et des moyens importants.

Le stockage et l'élimination des déchets verts produits doivent être prévus en amont de l'arrachage, afin de ne pas risquer une nouvelle dissémination.

Une action rapide est nécessaire dès la détection d'une nouvelle implantation pour éviter la prolifération de la plante.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Ne pas introduire d'espèce exotique dans un milieu naturel, car cela peut conduire à des invasions fortes et à une perte de biodiversité.

Les espèces exotiques envahissantes sont une des principales causes de perte de biodiversité dans le monde.